

Rapports d'incidents

L'Administration classe les incidents et les accidents ainsi que la production de rapports connexes en trois catégories. Un incident ou un accident n'est catégorisé que s'il y a suffisamment d'information pour évaluer les possibilités d'amélioration de la sécurité, et cela peut exiger une évaluation et des entrevues sur place.

Enquêtes ou incidents de catégorie A

Enquêtes fort susceptibles d'entraîner des améliorations à la sécurité de la navigation, étant donné que les possibilités de réduction des risques auxquels sont exposés les personnes, les navires ou l'environnement sont très importantes.

Enquêtes ou incidents de catégorie B

Enquêtes moyennement susceptibles d'entraîner des améliorations à la sécurité de la navigation, étant donné que les possibilités de réduction des risques auxquels sont exposés les personnes, les navires ou l'environnement sont moyennement importantes.

Enquêtes ou incidents de catégorie C

Enquêtes peu susceptibles d'entraîner des améliorations à la sécurité de la navigation, étant donné que les possibilités de réduction des risques auxquels sont exposés les personnes, les navires ou l'environnement sont limitées.

Le tableau suivant montre le nombre réel d'incidents enregistrés par l'Administration dans les cinq dernières années.

Année	Affectations sans incident	Total d'incidents	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2013	99,963 %	5	0	0	5
2014	99,962 %	5	0	2	3
2015	99,992 %	1	0	0	1
2016	99,958 %	5	0	0	5
2017	99,970 %	4	0	0	4